

Les bonnes raisons d'aménager la Rue Léonard (La Hestre) en SUL

Écrit par Yves Castin, Conseiller Communal
Vendredi, 04 Février 2011 15:48

À l'agenda du conseil communal du 25 janvier figurait le point "mise à sens unique de la Rue Léonard (La Hestre)". Cette décision a été reportée au conseil du 22 février 2011. J'ai adressé la demande que l'aménagement de cette rue se fasse en "Sens Unique Limité" (SUL) afin d'en autoriser l'accès aux cyclistes dans les 2 sens.

Pour les raisons suivantes :

- Toute mesure facilitant les déplacements des cyclistes favorisera l'adoption de la mesure.
- L'aménagement en SUL n'est pas laissé à la simple appréciation de l'administration.
 - la vitesse maximale autorisée ne dépasse pas 50 km/h;
 - la largeur libre de la chaussée est d'au moins 3 mètres (mais on peut les ouvrir aussi à partir de 2,5 mètres);
 - il n'y a pas de raison de sécurité impérative qui s'y oppose (et qui ne puisse être corrigée par un aménagement).
- Dans les communes voisines (Seneffe, La Louvière), de nombreuses rues ont été aménagées en SUL.
- Comme aujourd'hui, la Rue Léonard est accessible dans les 2 sens, le contournement n'est pas nécessaire.

Yves Castin
Conseiller Communal